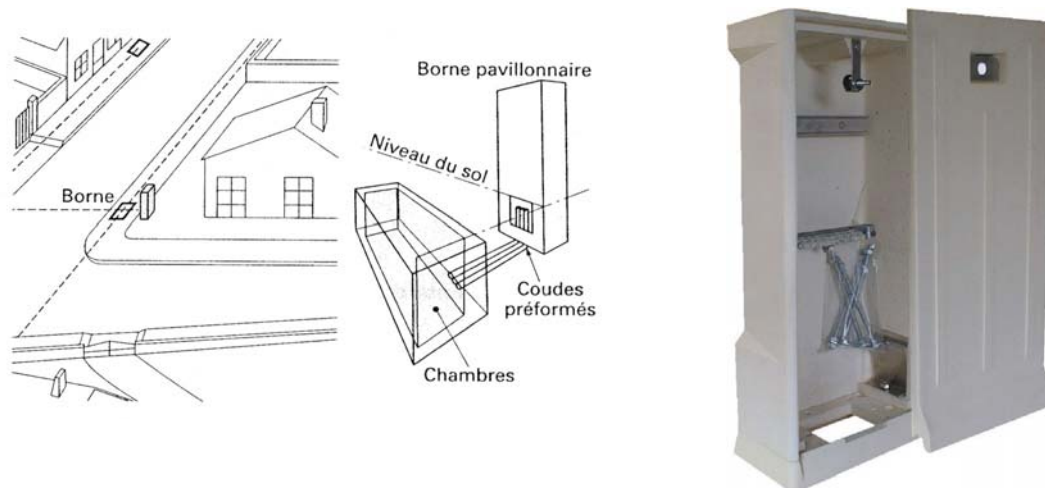


LES BORNES PAVILLONNAIRES

Il s'agit de dispositifs mis en place en limite de propriétés de type pavillons et destinés à recevoir un système de connexion permettant de relier des câbles de branchement à un câble de distribution. Actuellement utilisés sur le réseau téléphonique urbain, leur champ d'application devrait s'étendre à d'autres utilisations.



Certification de produits

Les bornes pavillonnaires font l'objet de la norme NF P 98-040 : "Bornes pavillonnaires de distribution pour le réseau des télécommunications".

Cette norme multimatériaux fixe des spécifications ainsi que les modalités d'essais correspondantes. Les spécifications portent notamment sur les caractéristiques géométriques, d'aspect, mécaniques, physico-chimiques et de tenue au feu.

Une marque NF gérée par le CERIB sur mandat de l'AFNOR-Certification atteste de la conformité des produits vis-à-vis des spécifications de cette norme qui concerne :

- les bornes pavillonnaires de distribution pour le réseau France Télécom ;
- les bornes pavillonnaires de distribution pour les réseaux autres que ceux de France Télécom.

La liste des producteurs certifiés se trouve sur le site web www.cerib.com